

MAIRIE DE MUTIGNY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUILLET 2024

<p><u>Présents</u>: C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – MC.REMY – M.ZIMMERLIN</p>	<p><u>Excusé</u> : C.FORT, pouvoir à C.BEGUINOT , G.LHEUREUX <u>Absent</u>: néant</p>
<p><u>Présidente</u> : Marie Claude REMY</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : MA.HUMBERT</p>
<p><u>Ordre du jour</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Communication du Maire et des adjoints</li><li>2) Décision budgétaire modificative N°1 : intégration des frais d'étude pour les travaux réalisés</li><li>3) Echange de parcelles avec M. Nicolas FAROUX</li><li>4) Renouvellement contrat Butagaz</li><li>5) Questions diverses</li></ol>	

**Délibération Budgétaire Modificative n°1** Madame le Maire rappelle aux membres de son conseil que dans le cadre de l'amélioration de l'indice de performance comptable de la commune, il y a lieu de procéder à l'intégration des frais d'étude à l'actif de la commune.

Ces opérations nécessitant des mandats et des titres d'ordre budgétaire, il y a lieu de d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 041.

Madame le Maire propose les opérations suivantes :

En recette d'investissement : + 10 601.12€  
Compte 203  
Chapitre 041

En dépense d'investissement :

- + 5 851.76€ au compte 2151 ( chapitre 041)
- + 4 749.36€ au compte 2152 (chapitre 041)

MAIRIE DE MUTIGNY



En recette d'investissement : + 10 601.12€  
En dépense d'investissement :  
+ 5 851.76€ au compte 2151 (chapitre 041)  
+ 4 749.36€ au compte 2152 (chapitre 041)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les opérations ci-dessus mentionnées.

**Pour : 9**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

**Echange / Cession de parcelles à M. Nicolas FAROUX :** Madame le Maire rappelle aux membres de son conseil que suite à l'acquisition de la propriété du 2 Allée des sablons, il y a lieu de redélimiter d'une façon plus cohérente les propriétés de chacun. Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à un échange des parcelles 1690 et 1693 de Monsieur Nicolas FAROUX, voisin attenant à la propriété, avec la parcelle 1692 complétée par une soulte. Le montant de la soulte est calculé sur la base du prix d'achat de la propriété et de la surface du bien acquis, soit un prix de 196.36 € au m<sup>2</sup>, pour un montant total de 1374.52 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur ce qui précède.

**Pour : 9**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

**Renouvellement du contrat Butagaz :** Madame le Maire rappelle aux membres de son conseil que la commune est liée par contrat avec BUTAGAZ pour la fourniture de gaz (propane) servant à alimenter les cuves destinées au chauffage de la mairie et des appartements communaux, ainsi que de la salle des fêtes. Ce contrat arrivant à son terme, il est proposé son renouvellement pour une durée de 5 ans, aux conditions suivantes :

- Prix fixe par tonne de gaz de 1390.00€ HT/t et hors TICPE pendant 2 ans à compter de la date de signature du contrat.
- A la date de signature du contrat, le montant du TICPE est de 66.30€ HT/t.
- A échéance de cette période de 2 ans, il sera appliqué automatiquement le prix du barème V1GR en vigueur à cette date pour toutes les livraisons de gaz déduit de la remise commerciale permanente applicable de 1275.00€ HT/t.

## MAIRIE DE MUTIGNY



Il est précisé à titre indicatif, qu'avec les conditions actuelles du prix du barème et des taxes applicables, le prix serait de 1490.00€ HT/t hors TICPE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement du contrat avec Butagaz aux conditions ci-dessus mentionnées et charge Madame le Maire de signer toute pièce relative à ce renouvellement.

**Pour : 9**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### Questions diverses :

- Réalisation d'une affiche rétro « Mutigny » par Cochet Concept et pose d'un panneau : à l'étude
- Réalisation d'un aménagement type "théâtre de verdure" à côté de la mairie : projet et devis à l'étude

*La séance est levée à 20h.*